



Date de dépôt : 14 mai 2024

Rapport

de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier la proposition de motion de Thierry Cerutti, Ana Roch, Daniel Sormanni, Francisco Valentin, Françoise Sapin, Sandro Pistis, Jean-Marie Voumard, Florian Gander : Pour des mesures cantonales complémentaires à la stratégie énergétique 2050 !

Rapport de Geoffray Sirolli (page 3)

Proposition de motion

(2884-A)

Pour des mesures cantonales complémentaires à la stratégie énergétique 2050 !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'absence relative de planification dans la stratégie énergétique 2050 ;
- les avancées technologiques en matière de panneaux et batteries photovoltaïques, aujourd'hui accessibles à des prix raisonnables et qui participent activement au développement de la production d'énergie renouvelable indigène ;
- que la production de cette énergie se fait principalement et exclusivement entre le lever et le coucher du soleil, au moment où la grande majorité d'entre nous est en dehors du domicile familial ;
- que la majorité de l'électricité produite retourne dans le réseau à usage exclusif des SIG ;
- que l'électricité utilisée le soir venu provient du réseau et est facturée au prix fort ;
- que la différence entre production et consommation doit être prise en compte pour établir la facture finale aux citoyens propriétaires de panneaux solaires,

invite le Conseil d'Etat

- à édicter un arrêté, une loi ou un règlement permettant aux personnes physiques qui produisent de l'électricité par le biais d'une installation photovoltaïque domestique reliée au réseau SIG de ne payer que la différence entre leur consommation et leur production, au tarif fournisseur en tant que fournisseurs des SIG, le cas échéant de rémunérer au prix du marché l'excédent produit par les fournisseurs des SIG ;
- à faire en sorte que les dépenses engagées pour faire l'acquisition et l'installation de panneaux et batteries photovoltaïques puissent être déduites ou réduites de l'impôt.

Rapport de Geoffroy Sirolli

La commission de l'énergie et des Services industriels de Genève s'est réunie sous la présidence de M. Alberto Velasco pour traiter de la proposition de motion M 2884. La commission s'est réunie trois fois pour son traitement du 22 septembre 2023 au 19 janvier 2024. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{mes} Fanny Guéret et Sophie Gainon que nous remercions de leur travail.

La proposition de motion invite le Conseil d'Etat à adopter des mesures complémentaires à la stratégie énergétique 2050 pour encourager l'utilisation de l'énergie solaire et vise à rendre l'investissement dans l'énergie solaire plus attrayant et économiquement viable pour les citoyens du canton. Plus précisément :

- à édicter une loi ou un règlement permettant à celui ou celle qui produit de l'électricité par le biais d'une installation photovoltaïque domestique reliée au réseau SIG de payer uniquement ce qu'il consomme, ou d'être à juste titre rémunéré en cas de réinjection de sa production dans le réseau ;
- à faire en sorte que les dépenses engagées pour faire l'acquisition et l'installation de panneaux et batteries photovoltaïques puissent être déduites ou réduites de l'impôt.

La commission a conduit les travaux suivants :

- présentation de la motion par M. Thierry Cerutti, auteur ;
- audition de M. Michel Balestra, président du conseil d'administration, de M. Christian Brunier, directeur général, et M^{me} Cristina Pastoriza, responsable innovation et planification clients – SIG.

Présentation de la motion par M. Thierry Cerutti, auteur

M. Cerutti explique pourquoi il a déposé cette motion. Aujourd'hui, les personnes qui posent des panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité qui entre dans le marché économique, car elle est rachetée par les SIG. Le problème est la rétribution financière qui en est faite et la vision des SIG. La production de l'électricité se fait au moment où le soleil se lève jusqu'à ce qu'il se couche. Il prend son exemple personnel et mentionne les chiffres disponibles sur son application. Aujourd'hui à 18h00, les panneaux photovoltaïques produisent 2,75 kilowattheures. Comme il n'y a personne chez lui, la maison consomme 0,32 kilowattheure. Par conséquent, 2,43 kilowattheures sont réinjectés dans le réseau. Les SIG rachètent cette électricité 14 centimes. Ensuite, il va rentrer chez lui et l'inverse va se produire. Il va devoir racheter l'électricité 27 centimes. Les SIG prennent de l'argent sur

l'électricité produite par les citoyens. Aujourd'hui, il a produit 36,3 kilowattheures et sa maison en a consommé 15,1. Il a utilisé 18% de sa consommation et 82% sont renvoyés sur le réseau. Par contre, il a dû acheter 58% de ce qui a été consommé sur les 15,1. C'est problématique, car les SIG ont un monopole sur l'électricité. Il y a une incitation à ce que les gens produisent leur propre électricité. Du moment où l'on devient un acteur économique, il n'y a pas de raison pour que les SIG revendent l'électricité au double de ce qu'ils l'ont achetée. Il se rend bien compte qu'il faut que les SIG prennent une marge, car il y a l'utilisation du réseau à payer, mais selon lui le prix actuel est trop élevé. L'idée de cette motion est que les SIG revoient leur mode de calcul pour les personnes qui fournissent de l'électricité.

Une députée S remercie M. Cerutti pour son explication qui était très claire grâce à son exemple personnel. Elle demande si sa production photovoltaïque lui permet d'être complètement autonome.

M. Cerutti répond par la négative. Son cas est celui de toute personne qui a une activité professionnelle la journée et qui rentre seulement le soir chez elle. Aujourd'hui, il produit beaucoup plus que ce qu'il consomme. S'il avait une batterie pour emmagasiner son électricité, il serait 100% autonome, même au-delà, car il en produit plus que ce qu'il en consomme. Malheureusement, il n'y a actuellement pas la technologie suffisante pour pouvoir stocker cette énergie. Cette dernière est donc renvoyée dans le réseau.

La députée S fait référence à une carte produite par la RTS qui montre la hausse des prix de l'énergie pour l'année prochaine sur toutes les communes de Suisse. A Genève, les SIG ont très bien travaillé, car l'augmentation est parmi les plus basses de Suisse. Elle lui demande s'il ne pense pas qu'il se trouve perdant dans sa situation personnelle, mais qu'il permet à tous au niveau collectif d'être gagnants.

M. Cerutti aimerait rectifier un peu les choses. Sa situation personnelle reflète la situation de tous ceux et celles qui ont des panneaux solaires. Il lui répond qu'il n'est pas question de la même chose. Bien sûr que les SIG ont un coût réduit par rapport à d'autres cantons. Il rappelle que les communes et les cantons touchent des royalties sur les bénéfices des SIG. Chaque fois qu'il y a une augmentation de prix, ils touchent encore plus. Chaque fois que les SIG augmentent leur tarif, ils augmentent aussi leur rétrocession, la bourse qu'ils touchent, ce qui n'est pas acceptable non plus. Concernant la motion, ce n'est pas normal que les citoyens qui font l'effort d'adopter de l'énergie propre pour notamment respecter la volonté de l'Etat doivent racheter leur électricité au double de son prix quand elle leur est achetée. Chaque personne qui produit de l'électricité est un acteur économique. Il y a une loi fédérale qui indique qu'il

peut y avoir un ratio entre le prix d'achat et le prix de vente qui n'est pas respecté aujourd'hui par les SIG.

Un autre député S remercie M. Cerutti pour cette motion. Il a quelques questions plus générales. Il demande si des privés qui installent des panneaux solaires sont subventionnés par l'Etat ou non. L'énergie n'est pas stockable pour le moment, raison pour laquelle elle est réinjectée dans le réseau. Est-ce que les SIG arrivent à optimiser toute l'énergie qui est réinjectée dans le réseau ou existe-t-il des pertes éventuelles ? En 2022, les SIG ont investi 212 millions de francs dans les infrastructures, dans les énergies renouvelables, dans leur programme éco21 qui apprend à mieux consommer les énergies renouvelables. Tous ces coûts génèrent des retombées économiques qui sont réinjectées dans le public pour sécuriser les investissements de longue durée d'une entreprise publique.

M. Cerutti répond qu'il n'est pas capable de répondre à ces questions spécifiques. Il invite la commission à auditionner le Conseil d'Etat et les SIG.

Le même député S demande s'il existe des subventions au niveau de l'Etat.

M. Cerutti répond que c'est subventionné à hauteur de 10-15% entre la subvention de la Confédération et la subvention du canton au travers des SIG et notamment par le programme éco21.

Un député Ve mentionne qu'il est compréhensible qu'il y ait une certaine différence entre le prix d'achat et le prix de vente compte tenu du service que les SIG rendent pour stocker l'énergie produite. Reste à savoir quelle est cette différence. Il ajoute qu'il existe également des producteurs collectifs, par exemple les SIG eux-mêmes ou un individu qui a acheté une tranche de SIG qui peut avoir une certaine production, mais qui n'est pas sur son toit. Il demande si le mécanisme proposé doit aussi s'appliquer à ces personnes. De plus, il y aura un tarif de l'électricité qui sera différencié suivant les personnes, la consommation. Il se pose la question d'un potentiel problème avec la fixation du prix de l'électricité faite de façon nationale par l'ElCom.

M. Cerutti répond que, dès lors qu'une personne est un acteur économique, car elle fournit de l'électricité, les SIG devraient respecter la fixation de prix faite par l'ElCom. L'idée de la motion est la suivante : si, durant l'année, un citoyen produit 100 kilowattheures, mais qu'il en consomme 90, les SIG lui compensent financièrement les 10 de différence en majorant pour payer l'utilisation du réseau. A contrario, s'il produit 100 kilowattheures mais qu'il en consomme 110, les SIG vont lui facturer les 10 de plus, mais avec un prix correct, car il rentre dans le système de producteur d'électricité.

Le député Ve informe que, durant la précédente législature, la commission avait traité une motion sur le prix de rachat de l'électricité qui est actuellement à Berne. Elle serait plus simple que le mécanisme proposé dans cette motion.

M. Cerutti répond que le mécanisme proposé n'est pas compliqué du tout, car il y a un compteur. Il s'agit de l'examiner une fois par année pour savoir ce qui a été produit et ce qui a été consommé, ce qui est plus simple que d'avoir des factures tous les deux mois.

Un autre député Ve demande certaines précisions sur l'invite de la motion qui lui semble ne pas exactement aller dans la direction de ses propos.

M. Cerutti répond qu'il faudra amender cette motion, car ce n'est pas ce qu'il voulait réellement dire.

Le député Ve mentionne le fait que « les dépenses engagées pour faire l'acquisition et l'installation de panneaux et batteries photovoltaïques puissent être déduites ou réduites de l'impôt ». Il demande si ce n'est pas déjà le cas actuellement.

M. Cerutti répond qu'une discussion est en cours concernant l'arrêt de cette possibilité.

Un député PLR demande s'il serait prêt à modifier sa motion.

M. Cerutti répond par l'affirmative.

Un député UDC pense qu'il faudrait trouver une meilleure formulation pour aller dans le sens de ce que M. Cerutti a expliqué ci-dessus. En revanche, il pense que la deuxième invite mélange un peu certains sujets. Il demande si aujourd'hui des subventions existent toujours.

M. Cerutti répond que les subventions « fondent comme neige au soleil ». Une partie peut être déduite aux impôts, mais pas la totalité. C'est fixé à un certain montant, à savoir 10 000 francs sauf erreur de sa part, ce qui n'est pas suffisant.

Le député UDC demande s'il souhaite pouvoir déduire la totalité.

M. Cerutti répond par l'affirmative.

Le député UDC ajoute qu'il faudra être donc plus clair dans l'invite.

M. Cerutti répond qu'il était intéressant pour lui de pouvoir en discuter en commission pour trouver la meilleure solution, c'est pourquoi il était un peu vague dans la motion.

Audition de M. Michel Balestra, président du conseil d'administration, de M. Christian Brunier, directeur général, et de M^{me} Cristina Pastoriza, responsable innovation et planification clients – SIG

Le vice-président souhaite la bienvenue aux auditionnés et excuse M. Michel Balestra qui est retenu pour des raisons professionnelles.

M. Brunier remercie la commission de les accueillir. Il est ravi de savoir que des gens veulent favoriser le solaire, car Genève est très en retard dans ce domaine. Pendant des années, le solaire a été peu développé. Le développement du solaire se fait aujourd'hui. Les SIG ont des objectifs très importants qui ont été validés par le Plan directeur de l'énergie. Aujourd'hui, ils ont 5500 centrales privées construites. Le privé fait environ 85 MWc, avec le surplus SIG, on est à 112 MWc. On atteindra certainement l'étape 2023 fixée à 120 MWc. La courbe qui selon certains semblait être impossible est presque atteinte. Aujourd'hui, la disponibilité des panneaux et des entreprises ralentit la dynamique dans le domaine du solaire. Les SIG ont mis en place un programme dans certaines communes qui s'appelle un appel d'offres groupé. L'idée était que la dynamique d'ensemble motiverait plus de personnes à sauter le pas. Le ou la maire convoquait des propriétaires de villa. Il y avait également la participation de l'OCEN, des SIG et de la branche électrique. Le concept est de démarrer tous ensemble. Ils achètent ensemble des panneaux solaires avec un rabais de gros. Les électriciens certifient les entreprises qui savent bien effectuer le travail. L'OCEN et les SIG aident les propriétaires à obtenir les subventions à Berne ou à Genève. Ce programme a incroyablement bien marché. Le but était de le généraliser sur tout le canton. Ils ne le font pas, car les entreprises n'arriveront pas à suivre, ce qui démotiverait les propriétaires et tuerait la dynamique. Dans tous les métiers liés à l'urgence climatique et énergétique, il n'y a pas assez de professionnels. Il faut les former avec des niveaux de formation très différents. Il fait référence au prix de rachat mentionné dans la motion. Il signale qu'il faut savoir de quoi il est question. Il explique le système. Il y a une centrale qui couvre nos besoins du moment. A certains moments, les SIG nous rachètent, car on produit trop ou on ne consomme pas du tout. Il s'agit d'une obligation légale pour les SIG. Ces derniers rachètent l'électron entre 14 et 15 centimes. Lorsque les SIG vendent un électron, le tarif se situe entre 11,5 et 15 centimes. Il s'agit donc de la même fourchette de prix pour la vente et pour l'achat. Les gens ne comparent pas cela. Ils comparent le prix de vente au prix global de leur rachat énergétique. Il y a également les frais de réseau qu'il ne faut pas oublier. Payer l'utilisation du réseau est une obligation légale. On rachète de l'énergie, car on n'est pas en autonomie. Ce n'est pas une interdiction d'être en autonomie. Les gens ne le sont pas, car on ils ne produisent pas tout à fait ce qu'ils consomment.

Premièrement, l'exonération du prix de l'utilisation du réseau est illégale. Et deuxièmement, les autres personnes qui ne produisent pas d'énergie paieraient pour ceux qui en produisent. En effet, les coûts du réseau sont répartis entre le nombre de clients. Ils n'ont pas de levier à ce niveau-là. Mais ce n'est pas très grave, car à la différence de ce que dit la mention, le prix n'est pas ce qui pousse les gens à produire de l'électricité solaire. Pendant des années, les SIG avaient le prix de rachat le plus haut de Suisse et Genève était parmi les derniers en production solaire. Si l'on questionne un propriétaire sur ce qui le gêne concernant la production d'énergie solaire, il va directement parler du prix, mais en réalité ce n'est pas ce qui le démotive. La raison est que c'est compliqué, il ne sait pas où chercher les subventions, il ne connaît pas les fournisseurs, etc. Les propriétaires ont plus besoin d'être aidés que d'avoir un prix plus bas. D'ailleurs, faire des centrales solaires est rentable aujourd'hui.

Pour développer le solaire, il faut avoir plus de professionnels formés. Il y a un vrai travail à faire au niveau cantonal et au niveau fédéral. Il faut avoir un soutien aux gens pour les aider avec les subventions, etc., ce qui a été mis en place avec l'OCEN. Le département des finances leur a demandé la liste des centrales solaires. Au début, les SIG ne pouvaient pas la donner à cause de la LIPAD, mais au final elle a été levée. Ils ont des clients qui parlent des aspects de fiscalité. Mais le but est d'avoir peut-être une incitation fiscale sur 2-3 ans qui décoïncerait la situation. Certaines personnes ont un peu peur de la rentabilité de leurs panneaux et, en plus, ils seront fiscalisés sur leur production solaire, ce qui est un obstacle supplémentaire. Il rappelle que les SIG ont un prix de rachat très compétitif qui est parmi les meilleures de Suisse. Il y a également la prime solaire qui est une incitation à la construction. Sur une centrale d'environ 20 000 francs, Berne paie environ 2800 francs et les SIG versent 1000 francs complémentaires. C'est une belle incitation qui fonctionne bien. Il finit par expliquer que beaucoup de leurs clients envisagent d'acheter des batteries, mais la plupart renoncent en raison de leur prix et de leur rentabilité. Les SIG avaient essayé de faire du stockage virtuel, mais comme cela passait par le réseau, ils étaient obligés de facturer son utilisation. C'est un produit qu'ils ont abandonné, car ils n'arrivaient pas à le vendre.

Un député PLR demande si l'utilisation du réseau est seulement payée par celui qui achète de l'électricité ou aussi par celui qui en fournit.

M^{me} Pastoriza répond que seulement ceux qui soutirent de l'électricité du réseau paient l'utilisation du réseau. Ceux qui injectent de l'électricité sont bénéficiaires, car les SIG la rachètent. Elle ajoute que des questions se posent quant aux conséquences de l'augmentation des centrales. Une d'entre elles est de savoir si le réseau sera suffisamment robuste pour recevoir une très grande quantité d'électricité en même temps.

Le député PLR demande s'il y aura des investissements à faire.

M^{me} Pastoriza répond par l'affirmative, mais peut-être moins à Genève qu'ailleurs, car elle pense que le réseau est assez robuste. Cependant, c'est un sujet sur lequel beaucoup de personnes sont en train de travailler. Il y aura besoin de beaucoup d'électriciens de réseau pour soutenir le développement du réseau et aujourd'hui il y a une pénurie de personnel.

M. Brunier ajoute que leur réseau est robuste, mais devra être développé à un moment donné. Ils ont simulé des scénarios différents et ont chiffré ce que ça allait donner. Ils ont constaté que, si la situation arrivait aujourd'hui, ils rencontreraient des difficultés avec le réseau. Cependant, ils ont le temps de se préparer à cette éventualité. De plus, les gens vont consommer plus d'électricité en raison des pompes à chaleur, des voitures électriques, des objets connectés, etc.

Le député PLR demande si une des raisons pour lesquelles les gens n'achètent pas de batteries est la sécurité. Il y a de plus en plus de feux de batteries qui prennent dans les voitures ou sur les vélos.

M^{me} Pastoriza répond qu'elle n'est pas une experte en sécurité des batteries. Elle n'a pas connaissance de ce genre de problématique. Ce qui ressort systématiquement c'est la rentabilité.

M. Brunier ajoute qu'ils ont connaissance de cas d'incendie de centrales solaires, notamment celle sur Palexpo dont les SIG sont propriétaires. La sécurité était très faible à l'époque. Il y a de vrais enjeux de sécurité au niveau du solaire. Ils ont donc travaillé avec le SIS pour savoir intervenir et ont fait un programme avec eux. Lorsque l'on achète une centrale solaire, la différence de prix est souvent la sécurité.

Un autre député PLR demande comment est calculé le coût du réseau.

M^{me} Pastoriza répond qu'il y a plusieurs composantes, à savoir le matériel, la main-d'œuvre, l'entretien et les investissements. C'est un domaine qui est très régulé. La loi indique clairement ce qui peut être imputé ou pas. De plus, l'ElCom contrôle chaque année ce qui a été imputé sur la base des formulaires que les équipes des SIG mettent des semaines à remplir vu le niveau de détails demandé.

Le député PLR indique que les SIG achètent l'électron à 14 centimes et le revendent environ le double. Il demande s'ils ont les détails des autres 14 centimes.

M^{me} Pastoriza répond qu'il y a l'énergie, le réseau, mais également d'autres composantes. Il y a des taxes fédérales. Il y a ce qu'on appelle le supplément fédéral pour le développement des énergies renouvelables qui sert à financer

le fonds de subventions. Il s'élève actuellement à 2,3 centimes. Dès l'année prochaine, une nouvelle taxe sera facturée pour une réserve fédérale d'énergie (pour éviter les risques de pénurie que l'on a connus). Enfin, il y a les prestations aux collectivités publiques (PCP) qui sont les taxes cantonales. Tous ces éléments font partie du tarif que le consommateur paie.

Le député PLR demande si le coût du réseau se définit par canton ou par région.

M^{me} Pastoriza répond qu'il y a une composante nationale gérée par Swissgrid qui facture les SIG. Les SIG vont donc la prendre en compte. Il y a également le réseau de distribution cantonal qui peut avoir des coûts différents selon les cantons. Sur le site de l'ElCom, il y a la carte suisse des tarifs d'électricité. Genève fait partie des moins chers, que ce soit sur l'énergie ou sur le réseau.

Un autre député PLR revient sur le fait qu'ils ne sont pas au courant que les batteries sont un problème au niveau du recyclage.

M. Brunier répond qu'ils n'ont pas de retours clients qui expliquent qu'ils n'achètent pas de batteries, car ils ont peur. Ils ont eu de tels retours concernant les panneaux solaires, mais pas les batteries.

Le député PLR remercie M. Brunier pour la réponse, mais signale qu'il s'adressait à M^{me} Pastoriza. Il demande si elle n'est pas au courant qu'en Europe, de façon générale, dans le domaine du recyclage, la gestion des batteries est un problème. Une grande partie des groupes cotés d'assurances n'assurent plus, car il y a des problèmes avec les batteries.

M^{me} Pastoriza répond qu'elle n'est pas une experte sur le stockage. Les SIG ne proposent pas cette prestation.

Le député PLR indique que le solaire c'est 1%, voire 5% de notre production. Aujourd'hui, l'électricité ce n'est que 25% de ce que l'on consomme en fluide et en matière énergétique. Pour que l'énergie, notamment photovoltaïque, fonctionne, il faut du stockage. Il demande s'ils sont d'accord avec cette analyse.

M. Brunier répond que les SIG n'en ont pas besoin.

Le député PLR répond que, dans ce cas, tous ceux qui produiront peuvent être autoconsommateurs et n'auront plus besoin de passer par les SIG. Il demande s'il approuve cette théorie.

M. Brunier répond qu'à l'avenir ce sera peut-être possible. La production sera de plus en plus décentralisée. Les SIG vont changer de métiers en partie. Cela va prendre du temps, car aujourd'hui, même avec des panneaux solaires, il y a besoin d'un distributeur pour fournir ou acheter de l'électricité à certains

moments. Si l'on décentralise vraiment, il y aura besoin de personnes pour faire des transactions, comme des banques énergétiques. Plein de gens ont voulu partir dans des communautés de consommateurs pour être plus indépendants. Mais, pour finir, les gens sont doublement dépendants, car ils sont toujours dépendants d'un service industriel et ils construisent un microréseau, alors que ce n'est pas leur métier. Ils doivent donc trouver un autre partenaire. Cela signifie qu'il y a une double dépendance. De plus, les gens doivent « se facturer parmi », régler des contentieux, gérer des compteurs, etc. Certains clients viennent leur demander de reprendre l'installation, car ils pensaient être indépendants, mais ce n'est pas le cas. Les SIG auront toujours un rôle à jouer, mais qui sera différent. Les métiers vont évoluer et l'autonomie des clients sera beaucoup plus grande.

Le député PLR demande s'ils ont des statistiques précises concernant ceux qui produisent du solaire photovoltaïque, à savoir le prix auquel les SIG leur rachètent l'énergie et le delta pour les autoproducteurs.

M^{me} Pastoriza répond qu'ils ne connaissent pas forcément le coût de revient, car ce sont des producteurs indépendants. Ils ne savent pas combien ils ont investi. En revanche, les gens qui ont construit une centrale il y a 15-20 ans ont un coût de revient nettement plus élevé que ceux qui construisent aujourd'hui.

M. Brunier ajoute que, pour un tarif moyen, par exemple quelqu'un qui consomme 2500 kWh/an paie 24 francs/mois. Même s'il revend à 14-15 centimes et qu'il rachète à 16 centimes, il s'agit de quelques francs. Le kilowattheure représente peu dans la structure d'un ménage, et même dans les structures d'entreprises à Genève, car il y a beaucoup de tertiaire. S'il y a un client en perdition à cause du prix d'énergie, ils essaient d'échelonner les paiements, avant de passer au département de l'économie. Mais cela concerne une dizaine de clients, notamment les industriels ou les boulangers.

Un député S explique que les SIG investissent beaucoup aussi. Il y a des coûts d'entretien du réseau. En 2022, il s'agissait de plusieurs millions de francs d'investissement. Il s'était posé la question quant au calcul proposé par la motion. Il a été étonné de la petite différence entre le coût de vente et le coût de rachat. En entendant la présentation de la motion, il pensait qu'il y avait une grosse différence entre ces coûts.

M. Brunier répond que les gens comparent des choses qui ne sont pas comparables. Il rappelle que les SIG rachètent l'électron entre 14 et 15 centimes et le revendent entre 11,5 et 15 centimes. Il faudrait peut-être plus communiquer à ce sujet, car les gens ne comprennent peut-être pas la prestation qui va avec.

Le député S fait référence au programme éco21 qui est un programme de sensibilisation afin de mieux consommer et de mieux gérer l'énergie. Il demande s'il y a lieu d'envisager un programme pour expliquer aux habitants la gestion des énergies renouvelables.

M. Brunier explique que le programme éco21 a comme objectif que les habitants consomment moins. Consommer moins implique une empreinte écologique plus basse et une réduction des factures. L'année passée, il y a eu une économie de 43 millions de francs pour les Genevois et Genevoises. Il existe d'autres mesures, mais pas éco21, pour développer les énergies renouvelables. C'est fait par une équipe commerciale qui s'occupe de développer le solaire et une équipe technique. Avec l'OCEN, ils ont pris la responsabilité conjointe de la réussite des panneaux solaires au niveau cantonal. Mais les privés font beaucoup plus que les SIG, et tant mieux, car ces derniers ne sont pas compétitifs. Ils sont trop chers pour les petites centrales. Les SIG ne font que les grandes centrales. Le solaire se développe. Le Plan directeur de l'énergie est en train d'être tenu. C'est l'écosystème qui ne fonctionne pas aujourd'hui comme expliqué précédemment.

Une députée S demande s'ils ont connaissance de propriétaires producteurs d'énergie qui ne revendent pas aux SIG, mais à d'autres acheteurs.

M^{me} Pastoriza répond qu'ils ont le droit de le faire. Elle pense qu'il y a quelques cas. Il y a eu quelques offres faites à des producteurs par des entités concurrentes, notamment RiPower. Il y a la possibilité de créer des communautés d'autoconsommation et de choisir à qui vendre son énergie.

La députée S est très intéressée par ces communautés d'autoconsommation, car elle est convaincue que c'est l'avenir. Elle demande si l'autarcie parfaite existe, à savoir des personnes qui n'ont pas besoin d'acheter ni de vendre de l'énergie.

M^{me} Pastoriza répond que l'autarcie parfaite n'existe pas à sa connaissance à Genève.

M. Brunier répond qu'il y en a plusieurs en Suisse allemande. Il s'agit souvent de grandes fermes qui ont de grands entrepôts avec la possibilité d'installer des panneaux solaires.

Un député UDC indique que la motion a été déposée à cause du prix de rachat et le prix fixé au consommateur. Certains se plaignent du fait qu'on leur rachète un kilowatt à tant, et que ce qu'ils consomment leur coûte plus cher. Il demande s'il ne faudrait pas avoir une politique d'échange, c'est-à-dire que quand le propriétaire produit trop, il réinjecte X d'énergie dans le réseau et reprend « gratuitement » X d'énergie lorsqu'il en a besoin.

M. Brunier rappelle que les SIG rachètent l'électron entre 14 et 15 centimes et le revendent entre 11,5 et 15 centimes. Le reste correspond à l'utilisation du réseau. L'utilisation du réseau doit être payée. Il s'agit d'une obligation légale issue du droit fédéral.

Le député UDC comprend que c'est l'utilisation du réseau qui coûte cher.

M. Brunier indique que, chaque année, les SIG paient 100 millions d'investissement pour entretenir leurs réseaux et les développer. Diminuer cette somme ferait perdre beaucoup de fiabilité. Aujourd'hui, des entreprises viennent à Genève, car il y a des réseaux très fiables. La fiabilité est un devoir qui doit être assuré. Il suffit de passer la frontière pour voir un taux de panne nettement plus élevé qu'à Genève. Ces 100 millions de francs doivent être divisés dans leurs factures. Comme expliqué précédemment, ce sont des coûts qui sont très contrôlés.

Un député PLR explique que son parti a un problème avec la notion de monopole. Il souhaite connaître la situation de la concurrence sur le marché du photovoltaïque à Genève.

M. Brunier répond qu'il n'y a pas de monopole sur le solaire. Il explique que, sur la plupart des centrales, les SIG n'interviennent pas. Ils ont un partenariat avec des entreprises genevoises. Ils donnent la liste des personnes qui font les panneaux solaires. A une époque, les SIG étaient en concurrence par rapport aux PME et PMI, mais ce n'est plus le cas. Les SIG sont présents sur les très grandes centrales.

Le député PLR signale qu'il faisait référence à l'exploitation du réseau d'électricité qui permet l'installation des panneaux photovoltaïques.

M. Brunier répond qu'il est possible de le faire sans l'utilisation du réseau. Le propriétaire ne vend pas et ne rachète pas d'énergie. La loi le permet. Il ajoute que le réseau est un monopole dans pratiquement tous les pays du monde. On ne pourrait pas libéraliser l'exploitation des réseaux. La seule qui a été libéralisée, c'est la fibre optique. A Genève, il y a des rues où se trouvent 5 ou 6 fibres optiques. Ce sont les clients finaux qui paient.

Le député PLR souhaiterait avoir la vision de la concurrence des SIG sur le marché genevois au niveau de la vente d'électrons.

M. Brunier répond que la moitié de leur volume est soumise à la concurrence. La moitié de leur volume d'électricité est sur un marché libre.

Discussion

Le président rappelle que la commission a auditionné l'auteur de la motion, M. Cerutti, ainsi que les SIG. Il demande si la commission souhaite effectuer des auditions complémentaires ou si elle souhaite procéder au vote.

Une majorité de la commission est d'avis que la commission peut voter.

Un député PLR est favorable au vote de la motion dans sa forme d'origine et soutient le fait que les SIG ne puissent pas gagner de l'argent lorsqu'ils obligent les personnes à installer des panneaux photovoltaïques pour des raisons écologiques. Ils devraient payer un tarif préférentiel.

Le président rappelle que les SIG avaient indiqué que le coût de transmission sur les lignes était en supplément.

Le député PLR indique que le propriétaire d'une villa ayant installé des panneaux photovoltaïques doit vendre sa production aux SIG et aimerait ne pas avoir à la lui racheter à un tarif non préférentiel. La motion est donc parfaite.

Un député S s'inquiète du fait que les amendements n'aient pas été transmis à tous les députés. Il faudrait prendre le temps de les examiner et d'auditionner le MCG.

Un député UDC précise que les amendements sont disponibles sur l'intranet des députés depuis le 1^{er} novembre 2023.

Le président propose de suspendre la séance le temps que les députés prennent connaissance de ces amendements.

A la reprise de la séance, le président indique que seul le premier amendement est une proposition nouvelle, les deux autres étant similaires aux invites d'origine. Il propose de passer au vote.

Un député Ve énonce que ce qui est proposé par rapport au rachat des kWh et à la déduction de l'impôt existe déjà.

Un député MCG suggère que les trois nouvelles invites remplacent les deux invites d'origine.

Un député PLR précise que les SIG rachètent la production non consommée à hauteur de 16,44 centimes. La motion vise à dire qu'une personne produisant de l'électricité ne devrait pas être facturée par les SIG pour sa consommation. Il faut voter la motion dans sa version d'origine et il serait même envisageable de supprimer la deuxième invite, car cette question sera traitée au travers d'autres lois. Ce dernier propose l'amendement suivant : « à édicter une loi ou un règlement permettant à celui ou celle qui produit de l'électricité par le biais d'une installation photovoltaïque domestique reliée au réseau SIG de payer uniquement ce qu'il consomme, ainsi que d'être à juste

titre rémunéré en cas de réinjection de sa production dans le réseau ». Les personnes ayant des panneaux solaires ne sont pas rémunérées au tarif du marché.

Un député Ve explique que les électrons descendent dans les fils et vont à l'endroit dans lequel il y a des consommateurs. Le compteur ne tourne pas dans ce cas.

Le député PLR propose de voter les trois nouvelles invites, de supprimer la deuxième invite d'origine et de reformuler la première invite d'origine.

Un député Ve considère que la deuxième nouvelle invite est plus claire. Il serait plus enclin à voter cette forme.

Votes

1^{re} invite (nouvelle)

Le président met aux voix l'amendement de M. Cerutti :

– *à faire établir par les SIG une relève annuelle des compteurs électriques chez les propriétaires d'installations photovoltaïques raccordées au réseau, afin de déterminer le niveau de leur production individuelle ;*

Oui : 1 (1 MCG)
 Non : 6 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR)
 Abstentions : 7 (3 S, 2 Ve, 2 UDC)

La nouvelle invite est refusée.

2^e invite

Le président met aux voix l'amendement de M. Cerutti à la 2^e invite :

– *à édicter un arrêté, une loi ou un règlement permettant aux personnes physiques qui produisent de l'électricité par le biais d'une installation photovoltaïque domestique reliée au réseau SIG de ne payer que la différence entre leur consommation et leur production, au tarif fournisseur en tant que fournisseurs des SIG, le cas échéant de rémunérer au prix du marché l'excédent produit par les fournisseurs des SIG ;*

Oui : 8 (1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
 Non : 2 (1 LJS, 1 Ve)
 Abstentions : 6 (3 S, 1 Ve)

L'amendement à la deuxième invite est accepté.

3^e invite

Le président met aux voix l'amendement de M. Cerutti à la 3^e invite :

- *à faire en sorte que l'administration fiscale cantonale puisse admettre en déduction de l'impôt des personnes physiques le montant total équivalent aux frais d'acquisition et d'installation de panneaux photovoltaïques.*

Oui : 1 (1 MCG)
 Non : 9 (3 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)
 Abstentions : 4 (2 Ve, 2 UDC)

L'amendement à la troisième invite est refusé.

Le président précise que la deuxième invite nouvelle remplace la première invite d'origine.

2^e invite (version d'origine)

Le président met aux voix la deuxième invite dans sa version d'origine :

- *à faire en sorte que les dépenses engagées pour faire l'acquisition et l'installation de panneaux et batteries photovoltaïques puissent être déduites ou réduites de l'impôt.*

Oui : 7 (1 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)
 Non : 1 (1 S)
 Abstentions : 6 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 PLR)

La deuxième invite dans sa version d'origine est acceptée.

Vote d'ensemble

Le président met aux voix l'ensemble de la M 2884 ainsi amendée :

Oui :	8 (1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	–
Abstentions :	6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)

La M 2884, telle qu'amendée, est acceptée.

Résumé et conclusion

La motion 2884 propose des mesures complémentaires à la stratégie énergétique 2050 pour encourager l'adoption de l'énergie solaire à Genève. Elle suggère de modifier la législation pour permettre aux producteurs d'énergie solaire de ne payer que pour l'électricité qu'ils consomment et d'être rémunérés pour l'électricité qu'ils réinjectent dans le réseau. De plus, elle

propose que les coûts d'acquisition et d'installation de panneaux solaires soient déductibles ou réduits des impôts des propriétaires.

Après son examen et plusieurs auditions, y compris avec des représentants des SIG, la motion a été modifiée pour clarifier certaines invites et mieux cadrer ses objectifs. La commission a accepté l'amendement permettant une compensation plus équitable de l'électricité produite et consommée par les propriétaires de panneaux photovoltaïques et a approuvé l'invite originale pour des déductions fiscales liées à l'installation de systèmes solaires. La motion amendée a été acceptée, marquant un pas en avant vers une meilleure intégration des énergies renouvelables dans le canton de Genève, reflétant un effort pour rendre l'investissement dans les énergies renouvelables plus attrayant pour les citoyens.

Pour toutes ces raisons, la commission de l'énergie et des Service industriels de Genève vous invite à accepter cette proposition de motion amendée.